

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan  
Mardi 17 mars 2015 – Salle des réunions de la Cité du Végétal - Valréas**

Conseillers en exercice :	46
Présents : .....	35
Excusés : .....	9
Absents : .....	2
Procurations : ....	6

L'an deux mille quinze et le dix sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 10 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des réunions de la Cité du Végétal à Valréas, (84600), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du premier trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président.

### PRÉSENTS

Mesdames			Messieurs		
AYME V.	BERAUD J.	FOURNOL A.	ADRIEN P.	ANDEOL L.	BARBER D.
HILAIRE C.	FERRIGNO R.		BARTHELEMY C.	BICHON G.	BIZARD J.P.
LASCOMBES C.	MEDIANI L.	MILESI A.	BLANC J.L.	BOISSOUT M.	DANIEL T.
RICOU M.	ROBERT C.	SOUPRE M.H.	DOUTRES B.	FAGARD J.	GIGONDAN J.
TESTUD ROBERT C.			GROS M.H.	GROSSET J.M.	GUILLEMAT S.
			MARTIN J.L.	ORTIZ J.	PERTEK J.
			REGNIER B.	RIXTE A.	ROUSSIN J.M.
			SZABO J.	VIGNE F.	

### ABSENTS

Mesdames		Messieurs	
		PELISSIER H.	ROUSTAN M.

### ABSENTS EXCUSES

Mesdames			Messieurs		
BARRAS S.	BARTHELEMY-BATHELIER F.	DOUX R.	CHAMBONNET L.	DURIEUX B.	MAURICO S.
KIENTZI S.	MARTINEZ P.	VERJAT M.J.			

### POUVOIRS

Monsieur RIXTE A. avait le pouvoir de Monsieur CHAMBONNET

Monsieur VIGNE F. avait le pouvoir de Madame MARTINEZ P.

Madame FOURNOL A. avait le pouvoir de Madame DOUX R.

Madame AYME V. avait le pouvoir de Madame KIENTZI S.

Monsieur GIGONDAN J. avait le pouvoir de Madame VERJAT MJ.

Monsieur BICHON G. avait le pouvoir de Monsieur DURIEUX B.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SESSION ORDINAIRE**  
**ORDRE DU JOUR REUNION DU 17 MARS 2015**  
**18 HEURES - SALLE DES REUNIONS - CITE DU VEGETAL**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

LEVÉE DE SEANCE

**ENVIRONNEMENT**

1. Création d'un poste de gardien de déchèterie dans le cadre d'un contrat d'avenir
2. Modifications des compétences du SYPP
3. Maintenance du logiciel de facturation « ordures ménagères » - Avenant

**ENFANCE ET JEUNESSE**

4. Réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La Boîte à Malices » au sein du groupe scolaire Valrousse à Roussas - Information
5. Demande de subvention CAF pour l'acquisition de matériel de motricité RAM

**ADMINISTRATION GENERALE**

6. Création d'une salle polyvalente à Réauville - Avenants de prolongation des contrats
7. Création d'une salle polyvalente à Réauville - Acte de sous-traitance
8. Marché d'assurances risques statutaires - Précision

**ACTION ECONOMIQUE**

9. Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale - Appel à cotisation 2015.
10. Initiative Seuil de Provence - Convention triennale 2015-2017 et suivi des activités au sein de la Cité du Végétal.
11. Mission Locale Drôme Provençale - Appel à cotisation 2015.
12. Pays Une Autre Provence - Appel à cotisation 2015.
13. Réseau National des Pépinières d'Entreprises ELAN - Adhésion 2015.
14. Cité du Végétal au cœur de la Vallée de l'Eco Extraction - équipements intérieurs - espaces mutualisés et privatifs au sein de la pépinière d'entreprises - demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

**QUESTIONS DIVERSES - ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

---

## I - Présentation du DOB

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes et EPCI de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal ou communautaire sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité. Il constitue la première étape du cycle budgétaire et permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe communautaire pour l'année à venir et sur les priorités à retenir pour le projet de Budget Primitif 2015. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'équipe communautaire. Madame LASCOMBES, Président de la commission des finances, présente à l'assemblée le DOB.

L'exercice ne donne pas lieu à un vote.

LEVÉE DE SEANCE

## II - Conseil communautaire du 17 mars 2015

### POINT 1 - Rapport

#### Création d'un poste de gardien de déchèterie - contrat d'avenir

Rapporteur : Abel RIXTE

Au vu du fonctionnement des trois déchèteries de la Communauté de Communes avec trois gardiens actuellement en poste (un agent à temps complet, deux agents à 30h hebdomadaire), il semble aujourd'hui opportun de créer un poste de gardien de déchèterie à temps complet, dans le cadre d'un contrat aidé, afin d'une part, de modifier les amplitudes horaires des déchèteries (et notamment de la déchèterie de Valréas) et, d'autre part, d'assurer les remplacements en cas de congés ou d'absences des agents.

En effet, l'Etat permet de recruter des Emplois d'Avenir avec une prise en charge de 75% de la rémunération. Le Conseil Général peut apporter 10% supplémentaires de prise en charge dans le cadre du développement durable et de l'environnement.

Un contrat Emploi Avenir est conclu pour 1 an et renouvelable 2 fois pour une durée maximale de 3 années.

Le conseil est invité à accepter de recruter un emploi d'avenir, à autoriser le Président à signer la convention, le contrat et toutes pièces afférentes à cette affaire et à solliciter le Conseil Général pour une prise en charge supplémentaire dans le cadre environnemental.

Voix pour : 44    Voix Contres 0    Abstentions: 0

### POINT 2 - Rapport - Modifications des compétences du SYPP

Rapporteur : Abel RIXTE

La commune de Grignan et la commune de Malataverne se sont retirées du SITOM Montélimar Le Teil. Les délégués du SYPP ont donc souhaité la dissolution du SITOM en modifiant les compétences du SYPP, afin que ce dernier ait les mêmes compétences que le SITOM, entraînant de facto la dissolution du SITOM et l'adhésion des Communautés de Communes de Bourdeaux-Dieulefit et Rhône-Helvie au SYPP (les deux Communautés de

Communes étant adhérentes au SITOM). Le SYPP n'ayant plus de syndicat adhérent, il devient un syndicat mixte fermé.

Aujourd'hui, le SYPP dispose de toutes les compétences du SITOM sauf la surveillance des centres d'enfouissement techniques dont l'exploitation est arrêtée et qui sont situés sur le territoire du syndicat dans un but de protection du milieu naturel.

Le conseil est invité à autoriser l'acquisition de cette compétence par le SYPP (sachant que les coûts induits par la mise en œuvre de cette compétence ne seront répercutés qu'aux communautés de communes qui auront bénéficié de ces sites) et Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Voix pour : 44    Voix Contres 0    Abstentions: 0**

### **POINT 3 - Rapport**

#### **Maintenance du logiciel de facturation « ordures ménagères » - Avenant**

Rapporteur : Abel RIXTE

Dans le cadre de la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la CCEPPG avait signé un contrat avec la société CEGID PUBLIC pour la maintenance du logiciel de facturation « ordures ménagères ».

A la suite de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Grignan et la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il est nécessaire de passer un avenant au contrat de maintenance initial pour la nouvelle entité « Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan ».

Il est précisé que le montant annuel de cette prestation s'élève à 265,52 € TTC.

Le conseil est invité à autoriser Monsieur le Président à signer un avenant au contrat passé avec la société CEGID PUBLIC pour la maintenance du logiciel de facturation « ordures ménagères » portant sur le changement de cocontractant public.

**Voix pour : 44    Voix Contres 0    Abstentions: 0**

### **POINT 4 - Rapport**

#### **Réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La Boîte à Malices » au sein du groupe scolaire Valrousse à Roussas - Information**

Rapporteur : Jean-Marie GROSSET

Par délibération en date du 4 février 2015, le conseil communautaire a décidé de lancer une consultation afin de trouver un prestataire pour assurer les missions de direction et d'animation pendant les vacances de printemps et d'été 2015 au sein de l'accueil de loisirs « La Boîte à Malices ».

Par délibération en date du 17 juin 2014, le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Le conseil communautaire est informé que le marché a été notifié au Centre Social AGC situé à Valréas, seul candidat ayant déposé une offre. (Le dossier de consultation a été envoyé à quatre candidats).

**Point d'information non soumis au vote du conseil communautaire.****POINT 5 - Rapport****Demande de subvention CAF pour l'acquisition de matériel de motricité RAM***Rapporteur : Jean-Marie GROSSET*

Dans le cadre de ses activités, le Relais d'Assistants Maternels bénéficie de la mise à disposition d'un DOJO par la commune de Taulignan tous les jeudis matin.

Afin de profiter pleinement de cette salle, particulièrement adaptée aux ateliers avec les plus petits, l'acquisition de modules de motricité semblerait opportune.

La Caisse d'Allocations Familiales peut soutenir financièrement ce type de projet à hauteur de 60% de la valeur globale.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser son Président à faire une demande de subvention d'équipement à la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme.

Le conseil est invité à autoriser Monsieur le Président à présenter une demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme pour l'acquisition de matériel de motricité et à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Voix pour : 44      Voix Contres 0      Abstentions: 0**

**POINT 6 - Rapport - Création d'une salle polyvalente à Réauville - Avenants de prolongation des contrats***Rapporteur : Myriam-Henri GROS*

La création de la salle polyvalente à Réauville est une opération sous mandat de maîtrise d'ouvrage confiée initialement à la Communauté de Communes du Pays de Grignan.

Par délibérations du 24 janvier et du 20 mars 2014, le conseil communautaire a attribué les marchés de travaux.

Le délai de réalisation des travaux avait initialement été fixé à neuf mois (y compris la période de préparation). Compte-tenu du retard pris dans la réalisation des travaux par le lot gros œuvre suite, notamment, aux conditions météorologiques de cet hiver, il convient de prolonger les durées des marchés.

Le maître d'œuvre prévoit une fin de travaux semaine 22 (fin mai).

Le conseil est invité à autoriser Monsieur le Président à signer les avenants de prolongation des marchés de travaux.

**Voix pour : 44      Voix Contres 0      Abstentions: 0**

**POINT 7 - Rapport - Création d'une salle polyvalente à Réauville - Acte de sous-traitance***Rapporteur : Myriam-Henri GROS*

Par délibération en date du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a attribué le lot n°2 Charpente bois, couverture zinc à l'entreprise TRAVERSIER (07130 SAINT PERAY), pour un montant de 80 854,84 € HT.

Afin de ne pas prendre de retard supplémentaire sur la réalisation de cette salle polyvalente, l'entreprise TRAVERSIER souhaite sous-traiter une partie de ses travaux.

Le conseil est invité à autoriser un sous-traitant (SARL A.J. SERPEGINI, 26760 BEAUMONT LES VALENCE) concernant l'habillage des bandeaux de toiture par poutre en bois massif et la pose de la couverture zinc pour un montant de 33 672,56 € HT et à autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Voix pour : 44    Voix Contres 0    Abstentions: 0**

### **POINT 8 - Rapport - Marché d'assurances risques statutaires - Précision**

Rapporteur : Myriam-Henri GROS

Il est rappelé au conseil communautaire que dans sa séance du 16 décembre 2014, il a été appelé à se prononcer sur la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance risques statutaires. Après consultation, le Conseil communautaire a retenu l'offre de QUATREM (Paris) classée numéro un pour un montant de prime annuelle de 12.563 € TTC.

Il sera proposé au conseil communautaire d'apporter les précisions suivantes à l'offre de QUATREM (Paris) : taux proposé de 4,20 % sur la base de l'assiette des cotisations, avec une franchise en cas de congé de maladie ordinaire de 15 jours par arrêts.

Ces précisions ne remettent pas en cause la valeur et le classement de cette offre qui reste toujours la mieux disante.

Le conseil est invité à préciser le marché d'assurances risques statutaires, dévolu à la société QUATREM et autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Voix pour : 44    Voix Contres 0    Abstentions: 0**

### **POINT 9 - Rapport - Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale - Appel à cotisation 2015**

Rapporteur : Patrick ADRIEN

Par courrier du 26 janvier 2015, le Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale sollicite la C.C.E.P.P.G. pour le règlement de la cotisation 2015 sur une base identique à celle de 2014, soit 0.50€/ habitant.

→ Coût pour l'ensemble du périmètre Enclave des Papes - Pays de Grignan (23 512 hab.) : 11.756,00 euros.

Le plan d'actions 2015 du C.E.T.E.D.P. repose, entre autres, sur :

- la carte touristique Drôme Provençale
- le Pass Provence
- la réalisation d'un magazine de destination
- la mise en place du label « Vignobles et Découvertes », obtenu en octobre 2014

- l'animation numérique du territoire avec une nouvelle version des sites [www.dromeprovencale.fr](http://www.dromeprovencale.fr) et [www.escapado.fr](http://www.escapado.fr).

Le conseil est invité à autoriser- le versement de la cotisation 2015 au Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale, arrêtée à 11.756,00 euros et à autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Voix pour : 44      Voix Contres 0      Abstentions: 0**

### **POINT 10 - Rapport - Initiative Seuil de Provence - Convention triennale 2015-2017 et suivi des activités au sein de la Cité du Végétal**

Rapporteur : Patrick ADRIEN

A l'instar des actions partenariales déjà engagées les années précédentes entre l'ex CCPG, l'ex CCEP et la CCEPPG en 2014, la plateforme d'Initiative Locale Seuil de Provence propose à la CCEPPG de signer une nouvelle convention triennale sur 2015-2017.

Elle s'engage dans le cadre des « actions mutualisées » :

- en matière d'accompagnement des projets,
- en matière de financement des projets,
- en matière de communication.

En 2014, 12 entreprises du territoire (5 sur le Pays de Grignan et 7 sur l'Enclave des Papes) ont été soutenues par la plateforme pour un total de :

- 73 000 euros de prêts d'honneur
- 26 500 euros de prêt NACRE
- 20 emplois créés

Coût de l'adhésion 2015 : 11.991,12 euros (23 512 habitants à 0.51€/hab).

Parallèlement aux engagements de la plateforme listés ci-dessus, Initiative Seuil de Provence s'engage à assurer le suivi des entreprises hébergées au sein de la Cité du Végétal, à raison de 4 entretiens par an pour la première année et de 2 entretiens par an la deuxième année.

Dans ce sens, il est proposé d'accorder une participation complémentaire de 3 200 euros (montant maximum).

Ce deuxième volet du partenariat CCEPPG / Initiative Seuil de Provence permet :

- d'offrir aux jeunes entreprises hébergées dans la Cité du Végétal le service d'accompagnement indissociable d'une pépinière d'entreprises. Il fait partie du forfait mensuel de 70€ payés par chaque locataire.
- de permettre à la CCEPPG d'avoir une visibilité sur la santé financière des entreprises hébergées, sur leurs projets de développement ou sur les problèmes rencontrés par ces dernières dans le lancement de leur activité.

Le conseil est invité à autoriser la signature de la dite convention triennale sur 2015 - 2017 avec Initiative Seuil de Provence.

- Préciser que le montant annuel d'adhésion est fixé à 11.991,12 euros.
- Autoriser dans le cadre des activités de la Cité du Végétal, le versement d'une

participation complémentaire de 3.200 euros (maximum) à Initiative Seuil de Provence correspondant au suivi de 4 entreprises sur une période biennale.

-Autoriser en outre Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Voix pour : 44      Voix Contres 0      Abstentions: 0**

#### POINT 11 - Rapport

##### Mission Locale Drôme Provençale - Appel à cotisation 2015

Rapporteur : Patrick ADRIEN

La Mission Locale Drôme Provençale couvre un large territoire du Sud Drôme et accueille le public sur deux sites permanents, à Nyons et à Pierrelatte et sur 8 permanences extérieures, dont Grignan. L'orientation, la formation et l'emploi sont au cœur de l'accompagnement dédié aux 16- 25 ans.

Au titre de l'année 2015, la Mission Locale Drôme Provençale sollicite la CCEPPG pour une aide de 10.906,00 euros (9088 habitants x 1.20€/hab. sur le Pays de Grignan-Grignan inclus).

La subvention 2014 représente 8.904,00 euros pour 7 420 habitants (pour le Pays de Grignan sans la commune de Grignan qui adhérait les années précédentes directement à la Mission Locale Drôme Provençale).

Le conseil est invité à approuver le versement de la cotisation 2015 à la Mission Locale Drôme Provençale, arrêtée à la somme de 10.906,00 euros et à autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Voix pour : 44      Voix Contres 0      Abstentions: 0**

#### POINT 12 - Rapport - Pays Une Autre Provence - Appel à cotisation 2015

Rapporteur : Patrick ADRIEN

Par courrier du 19 février 2015, le Pays Une Autre Provence, sollicite la CCEPPG pour la cotisation 2015, décomposée de la façon suivante :

C.C.E.P.P.G.	→	23 464 habitants (source INSEE-pop légale 2011)
Cotisation annuelle	→	1€/habitant

<b>Montant de la cotisation annuelle :</b>	<b>= 23 464,00 euros</b>
--	--------------------------

Le Pays Une Autre Provence pilote les dispositifs suivants :

- un programme LEADER 2007 / 2015 avec l'Europe (1.6M€ de FEADER 2009-2015)
- un contrat de développement durable en Rhône-Alpes transitoire 2015 (848 500€ / an)



Le 6 février 2015, la candidature du Pays UAP au programme LEADER 2014/2020 a été sélectionnée (environ 2M€ 2014/2020).

**Point retiré de l'ordre du jour, dans l'attente d'éclaircissements sur l'évolution du montant de la cotisation**

### **POINT 13 - Rapport**

#### **Réseau National des Pépinières d'Entreprises ELAN - Adhésion 2015**

Rapporteur : Patrick ADRIEN

ELAN est depuis plus de 20 ans l'association représentant le « Réseau National des Pépinières d'Entreprises ». Elle représente 250 pépinières qui hébergent et accompagnent 8 000 startups qui créent 20 à 25 000 emplois par an.

De nombreuses actions ont été commencées et entreprises, telles que :

- partenariat Conservatoire National des Arts et Métiers / ELAN pour la création du Grand Concours National de l'Innovation réservé aux startups des pépinières adhérentes,
- mise en place d'un « Mondial des Startups » en 2016, Porte de Versailles à Paris, ayant pour vocation de se démultiplier en province,
- création de la plateforme « Synintra » pour une communication par étage des startups, à l'échelon local, régional et national...

L'adhésion 2015 est de 200.00 euros.

La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes adhère depuis 2010 à ce réseau, source d'échanges et de retours d'expériences et attire supplémentaire pour les futures entreprises hébergées bénéficiant ainsi d'actions de promotion et de mutualisation. Cette adhésion constitue un précieux réseau pour tous, communauté de communes comme jeunes entrepreneurs.

Le conseil est invité à autoriser le versement de l'adhésion 2015 au Réseau National des Pépinières d'Entreprises ELAN pour un montant de 200,00 euros et par conséquent, autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

### **POINT 14 - Rapport - Cité du Végétal au cœur de la Vallée de l'Eco Extraction - équipements intérieurs - espaces mutualisés et privatifs au sein de la pépinière d'entreprises - demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).**

Rapporteur : Patrick ADRIEN

La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan a dû solliciter, dans de brefs délais, l'aide de l'Etat, au titre du FNADT, à hauteur de 16 313.92 euros, soit 40% du montant HT des aménagements et équipements intérieurs de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal (d'un montant global HT de 40 784.81 euros - inscrits au budget 2014).

Il convient aujourd'hui d'accompagner ce dossier de la délibération validant la demande du Conseil Communautaire, selon le plan de financement présenté ci-dessous. Ce dernier regroupe l'ensemble des équipements liés à l'organisation de la pépinière d'entreprises et indispensables à la vie quotidienne des entreprises qui y seront hébergées :

Equipements / aménagements pépinière d'entreprises - Cité du Végétal	Dépenses HT	Financements	Montants	%
Mise en sécurité intrusion & incendie		Aides Publiques		
Alarmes anti - intrusion	10 190,33 €	Etat - Préfecture de Vaucluse	16 313,92 €	40
Pose d'extincteurs	1 400,04 €			
Equipements services et espaces mutualisés		C.C.E.P.P.G.	24 470,89 €	60
Electroménager salle de restauration	1 169,58 €			
Petits équipements espace reprographie & bureautique / accueil et gestion courriers	951,42 €			
Equipements espaces privatifs et espaces partagés				
Stores bureaux, accueil et salle de réunion	2 500,83 €			
Mise en service réseau informatique	3 009,80 €			
Pose sous-compteurs dans les 3 ateliers	315,81 €	TOTAL HT	40 784,81 €	100
Ensemble mobilier accueil, salles de réunion et restauration + espaces privés	21 247,00 €			
TOTAL HT	40 784,81 €	TOTAL HT	40 784,81 €	100

Le conseil est invité à solliciter une participation financière au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour la réalisation des aménagements et équipements intérieurs de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal à hauteur de 16 313.92 euros et à approuver le plan de financement ci-dessus.

Voix pour : 44      Voix Contres 0      Abstentions: 0

#### POINT 15 - Rapport - Questions diverses - Accessibilité des établissements recevant du public

Rapporteur : Myriam-Henri GROS

*La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement, et, notamment, l'élaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics du territoire communautaire.*

Dans ce cadre, la Communauté peut apporter une aide aux Communes qui le souhaitent pour leur permettre de répondre à leurs obligations concernant l'élaboration des Ad'Ap. Certaines Communes ayant fait connaître un besoin en la matière, des débats n'engageant aucune décision du conseil communautaire s'en sont suivis.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45**